

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 3 JUILLET 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la nécessité d'assurer la maintenance des équipements de Gestion Technique Centralisée des parkings de Bonne, Central, Desmichels, Muret, Providence 1, Providence 2 et Verdun ;
- Considérant que ce marché ne peut être confié qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques tenant à la propriété et à l'exclusivité des produits et systèmes détenus par la collectivité ;

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans mise en concurrence avec la société AXIOME CONCEPT implantée 351 chemin des Gourettes à MOUANS SARTOUX (06370) pour la maintenance des équipements de Gestion Technique Centralisée des sept parkings exploités par la Ville de Gap (Bonne, Central, Desmichels, Muret, Providence 1, Providence 2 et Verdun).

Le contrat est conclu pour une durée ferme de trois ans à compter de sa date de signature.

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant annuel de 2 340 € HT pour les sept parkings exploités par la Ville de Gap hors prestations optionnelles sur commande, étant entendu que les actions correctives du parking Desmichels ne seront pas décomptées du forfait annuel pendant la période de garantie.

Ce montant est révisable selon la formule indiquée dans le contrat.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des parkings de la Ville de Gap.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 3 JUILLET 2025

Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 15 juillet 2025
Publié ou notifié le : 15 juillet 2025

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2025_07_357**
Objet : **Marché pour la maintenance des équipements de Gestion Technique Centralisée des parkings exploités par la Ville de Gap**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-07-03 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-210500617-20250703-D2025_07_357-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20250703-D2025_07_357-AI-1-1_0.xml	text/xml	944 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_17024.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250703-D2025_07_357-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 juillet 2025 à 11h46min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 juillet 2025 à 11h48min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 juillet 2025 à 13h12min27s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	15 juillet 2025 à 13h27min37s	Reçu par le MI le 2025-07-15

